

Décret n° 2020-282 du 18 mars 2020 portant abrogation des articles R. 1111-21 à R. 1111-25 du code de la santé publique

18/03/2020

Ce décret abroge les articles R. 1111-21 à R. 1111-25 du code de la santé publique relatifs à l'obligation d'affichage du professionnel de santé